



Respecter les droits des Doukhobors en Colombie-Britannique

Ce CyberMystère examine des documents datant du début du vingtième siècle pour évaluer la capacité des Doukhobors à exercer leur liberté politique et religieuse, ainsi que les efforts déployés par le gouvernement pour faire respecter son autorité sur les Doukhobors. Les élèves apprennent à évaluer la protection de la liberté de conscience et de religion telle que prévue dans l'actuelle Charte canadienne des droits et libertés.

Un défi de pensée critique qui accompagne le mystère

**« Explosion sur la ligne de Kettle Valley :
la mort de Peter Verigin »**

des Grands Mystères de l'histoire canadienne

<http://www.cybermysteres.ca/quests/15/indexfr.html>

Auteure : Kathleen McConnachie

Directrice de la rédaction : Ruth Sandwell

Directeur de la série : Roland Case

inspiré d'une approche mise au point par le Critical Thinking Consortium (TC²)

www.tc2.ca

Âges :

14 à 18 ans

Cours :

histoire canadienne, éducation civique, sciences humaines

Thèmes majeurs :

- les Doukhobors en Colombie-Britannique
- les groupes minoritaires immigrants
- les politiques gouvernementales et les immigrants

Défi de pensée critique

Le droit des Doukhobors de vivre selon leurs profondes convictions religieuses et sociales a-t-il été violé par le gouvernement dans la première moitié du vingtième siècle?

Compréhension globale

- Les élèves apprendront à repérer des preuves pertinentes dans des sources textuelles pour appuyer un argument.
- Les élèves apprendront à évaluer la constitutionnalité des actions du gouvernement à la lumière des normes établies dans la *Charte*.

Outils requis



Connaissance du contexte

- connaissance des convictions religieuses et sociales des Doukhobors
- connaissance des politiques du gouvernement à l'égard des groupes immigrants



Critères d'évaluation

- critères d'une conclusion solide (ex. : plausible, soutenue par des témoignages pertinents)



Vocabulaire spécifique de la pensée critique

- déduction
- point de vue
- historicité



Stratégies de réflexion

- tableaux de données
- arguments contradictoires



Habitudes mentales

- équité
- honnêteté
- souci du détail

Autoapprentissage

Cette leçon peut tenir lieu d'activité d'autoapprentissage. Les élèves peuvent travailler individuellement ou en équipe de deux à l'aide des instructions et du matériel pédagogique qu'ils trouveront à l'adresse : <http://www.cybermysteres.ca/quests/15/indexfr.html>.

Activités pour toute la classe

Les pages suivantes contiennent des variantes de la marche à suivre individuelle fournie dans le site Web du CyberMystère. Ces variantes vous permettront d'explorer le CyberMystère avec toute votre classe. Pour des raisons de commodité, tout le matériel pédagogique et les instructions contenus dans le site Web ont été reproduits à côté des suggestions destinées à toute la classe.

Activités suggérées

Présentation des Doukhobors

- En vous basant sur *l'Introduction*, présentez l'histoire des Doukhobors aux élèves et expliquez-leur le défi sur lequel va porter leur enquête.

- En vous basant sur la *Tâche*, donnez un aperçu des activités que les élèves entreprendront.
- Vous pourriez télécharger et exposer des images des Doukhobors, de leur mode de vie et des réactions du gouvernement face à eux.

Découverte de l'histoire des Doukhobors

- Précisez que pour pouvoir affirmer si oui ou non les droits des Doukhobors ont été violés, les élèves devront en apprendre davantage sur ce groupe minoritaire.
- En vous basant sur *l'Étape 1 : Découvrir les Doukhobors*, téléchargez et distribuez des copies des études mentionnées à l'Étape 1 ou dirigez les élèves vers les pages Web répertoriées dans la section « Études » sous *Éléments de preuve*.
- Vous pourriez diviser la classe en trois groupes et assigner un document à chaque groupe. Demandez aux élèves de partager leurs trouvailles avec toute la classe afin que tous les élèves aient accès à l'ensemble de l'information.

INTRODUCTION

Le soir du 28 octobre 1924, Peter Verigin monte dans un train du Canadien Pacifique à Brilliant, en Colombie-Britannique, le quartier général de la communauté doukhobor. Vers une heure, la voiture-coach dans laquelle il prend place est soufflée par une explosion. Verigin et huit autres personnes périssent dans l'explosion. Les enquêteurs dépêchés sur les lieux concluent rapidement qu'il ne s'agit pas d'un accident.

Mieux connu comme « le Divin », Peter Verigin vivait comme un roi à la tête d'un groupe d'immigrants russes installés au Canada, les Doukhobors, dont la devise était « Travail et non-violence ». Les Doukhobors prônaient l'égalité et rejetaient tant l'autorité de l'Église que celle de l'État. Par conséquent, ils furent persécutés en Russie. En 1902, leur chef, Peter Verigin, et plusieurs membres de sa communauté vinrent au Canada afin de commencer une nouvelle vie.

Pourtant, les Doukhobors ne trouvèrent pas la paix au Canada. Ils considéraient que le gouvernement s'ingérait dans leurs principes religieux et politiques et employèrent divers moyens de protestation : incendies criminels, nudité en public et refus de payer l'impôt ou d'envoyer leurs enfants à l'école. Ce comportement inhabituel a valu aux Doukhobors une réputation de citoyens indésirables et ils se sont retrouvés sous la surveillance de la GRC.

Le Canada a-t-il respecté sa promesse d'être une terre où règnent la tolérance religieuse et la liberté politique? Le droit des Doukhobors de vivre selon leurs profondes convictions religieuses et sociales a-t-il été violé?

TÂCHE

Dans le cadre de ce CyberMystère, vous êtes invités à jouer le rôle d'un défenseur des droits de la personne et à donner votre avis juridique sur la question : « Est-ce que la façon dont le gouvernement a traité les Doukhobors au début du vingtième siècle serait légal aujourd'hui, selon les dispositions de la Charte des droits et libertés? » Portez attention aux conflits entre les Doukhobors et les autorités qui concernaient la liberté de conscience et de religion.

D'abord, vous apprendrez à connaître les Doukhobors et leur histoire. Pour ce faire, vous pourrez consulter la chronologie des difficultés qu'a éprouvées le groupe envers les autorités pendant plus de trois siècles. Vous recueillerez de l'information sur la nature de leurs conflits et les raisons qui ont motivé le gouvernement à exercer son autorité sur les Doukhobors. Ensuite, vous découvrirez les motifs qui ont permis au gouvernement de limiter les droits fondamentaux du groupe conformément à la Charte des droits et libertés. Vous examinerez des sources datant du début du vingtième siècle à la recherche de preuves susceptibles de démontrer si les Doukhobors pouvaient, en toute légitimité, exercer leur liberté de conscience et de religion et si les décisions du gouvernement étaient justifiées. Enfin, à partir des éléments de preuve que vous aurez trouvés, vous préparerez un mémoire ou un conseil juridique sur la légitimité, dans le cadre des dispositions de la Charte, des décisions des autorités canadiennes de l'époque en matière de respect de la liberté de conscience et de religion des Doukhobors.

ÉTAPE 1 : DÉCOUVRIR LES DOUKHOBORS

Votre première tâche consiste à vous familiariser avec l'histoire des Doukhobors. Lisez les documents dont les liens apparaissent ci-après : les deux premiers documents sont des études rédigées par des historiens qui expliquent les conflits qu'ont vécus les Doukhobors, et le troisième est une chanson composée par un Doukhobor qui exprime l'engagement du groupe envers le travail et la non-violence :

Les conflits des Doukhobors entre eux et avec leurs voisins
La culture des Doukhobors et leur immigration au Canada
Le travail et la paix

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Études

Les conflits des Doukhobors entre eux et avec leurs voisins
La culture des Doukhobors et leur immigration au Canada
Le travail et la paix
Chronologie

Analyse des conflits historiques

- Attirez l'attention des élèves sur le fait que l'histoire des Doukhobors s'étend sur trois siècles pendant lesquels la communauté doukhobor a eu des conflits avec les autorités; d'abord celles de la Russie, puis celles du Canada.
- En vous basant sur l'Étape 2 : Analyser les conflits historiques, discutez avec les élèves des événements décrits dans le document « Chronologie » qui se trouve sous *Éléments de preuve*. Vous pourriez imprimer ce document et demander aux élèves d'analyser la chronologie des événements en petits groupes ou deux par deux. Ou encore, vous pourriez décider de diviser la chronologie en sections et assigner aux différents groupes d'élèves la responsabilité d'animer une discussion.
- Demandez aux élèves de concentrer leur attention sur deux types d'actions :
 - les efforts des Doukhobors pour faire respecter leurs droits qu'ils croyaient fondamentaux;
 - les actions des gouvernements provincial et fédéral visant à exercer leur autorité sur les Doukhobors.
- Photocopiez et distribuez aux élèves des copies du document « *Les Doukhobors contre le gouvernement* ». Expliquez aux élèves qu'ils devront noter de brefs renseignements sur ces deux types d'actions dans la section appropriée du tableau. Ils devront identifier le droit ou la valeur qui semble motiver chacune des actions des Doukhobors ou du gouvernement.

ÉTAPE 2 : ANALYSER LES CONFLITS HISTORIQUES

L'histoire des Doukhobors s'étend sur trois siècles et est peuplée de conflits avec les autorités; conflits qui ont d'abord éclaté en Russie, puis se sont exportés au Canada au vingtième siècle. Afin de comprendre la nature de ces tensions, consultez la Chronologie des faits saillants de ce groupe entre 1720 et 1986.

Au fur et à mesure que vous parcourez la description de chaque événement historique, portez attention à deux types d'actions :

- les efforts des Doukhobors pour faire respecter leurs droits qu'ils croyaient fondamentaux;
- les actions du gouvernement provincial ou fédéral visant à exercer son autorité sur les Doukhobors.

Notez de brefs renseignements sur les efforts déployés par l'un ou l'autre groupe dans la section appropriée de la grille « *Les Doukhobors contre le gouvernement* ». Identifiez le droit ou la valeur qui semble motiver chacune des actions des Doukhobors ou du gouvernement. Remarquez-vous des similitudes? Quelles semblent être les motivations des actions des Doukhobors et celles des divers paliers de gouvernement?



CyberMystère 15

Matériel pédagogique 1 (feuille d'activités)

Les Doukhobors contre le gouvernement

Année	Description des actions des Doukhobors	Quels droits les Doukhobors revendiquaient-ils?

Année	Description des actions du gouvernement	Quels droits les autorités revendiquaient-elles?

Les Grands Mystères de l'histoire canadienne
 CyberMystère 15 - Retourner les droits des Doukhobors en Colombie-Britannique
 Site Web à la base de CyberMystère 15 - Explosion sur la ligne de Kettle Valley : la mort de Peter Verjan

- Quand les élèves auront rempli leur grille, discutez de leurs trouvailles avec toute la classe. Demandez aux élèves s'ils ont remarqué des similitudes. Quelles semblent être les motivations des actions de chaque groupe?
- Aidez les élèves à reconnaître que deux concepts majeurs émergent de la discussion de ces sources : le pacifisme (croyance que la guerre et la violence sont injustifiables d'un point de vue moral) et la dissidence (désaccord, en particulier avec un régime gouvernemental établi).

Exploration des motifs de restriction des droits fondamentaux

- En vous basant sur l'Étape 3 : Explorer les raisons de limiter les droits fondamentaux, demandez aux élèves s'ils croient qu'il est toujours acceptable de limiter les droits fondamentaux d'un groupe.
- Soulignez que la liberté de conscience et de religion, c'est le droit d'appliquer et de révéler les préceptes qui sous-tendent ses croyances morales et religieuses. Puisqu'elle protège la capacité d'une personne à agir selon ses convictions fondamentales face au bien et au mal, cette liberté est l'un des droits essentiels à la démocratie.
- Attirez l'attention des élèves sur le fait que plusieurs conflits entre les Doukhobors et les autorités semblent découler d'une violation de ce droit. Toutefois, nul droit n'est absolu : il existe des limites à l'exercice de tout droit.
- Discutez avec les élèves de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Expliquez aux élèves qu'ils utiliseront les dispositions stipulées dans ce document constitutionnel pour évaluer les efforts qu'a déployés le gouvernement pour imposer son autorité, incluant le fait d'avoir obligé les enfants doukhobors à aller à l'école.
- Photocopiez et distribuez aux élèves des copies du document « *Limites raisonnables aux droits de la Charte* » et discutez-en avec toute la classe.
- Expliquez que les droits énoncés dans la *Charte* peuvent être outrepassés, pourvu que les limites imposées à ces droits remplissent certaines conditions :
 - Les limites sont prescrites par la loi et ne sont pas le simple fait de représentants gouvernementaux agissant de leur propre chef sans être investis du pouvoir nécessaire;
 - La restriction des droits vise un but clairement justifié : elle doit poursuivre un objectif important et être conforme aux principes démocratiques du respect de la dignité humaine, des différences culturelles et de l'équité;
 - Les moyens employés pour limiter les droits sont clairement justifiés et ne sont ni trop permissifs ni perturbateurs.
- Insistez sur le fait qu'il est primordial de prendre ces trois facteurs en considération avant de déterminer si l'action du gouvernement était une limitation raisonnable d'un droit fondamental ou si elle constituait une violation grave aux dispositions de la *Charte*.

ÉTAPE 3 : EXPLORER LES RAISONS DE LIMITER LES DROITS FONDAMENTAUX

La liberté de conscience et de religion, c'est le droit d'appliquer et de révéler les préceptes qui sous-tendent ses croyances morales et religieuses. Puisqu'elle protège la capacité d'une personne à agir selon ses convictions fondamentales face au bien et au mal, cette liberté est l'un des droits essentiels à la démocratie. Nombre de conflits entre les Doukhobors et les autorités semblent découler d'une violation de ce droit. Toutefois, nul droit n'est absolu : il existe des limites à l'exercice de tout droit.

Bien que la *Charte canadienne des droits et libertés* n'a été établie qu'en 1982, soit des années après les événements décrits dans la chronologie, nous utilisons les dispositions stipulées dans ce document constitutionnel pour évaluer les efforts qu'a déployés le gouvernement pour imposer son autorité, incluant le fait d'avoir obligé les enfants doukhobors à aller à l'école. Selon la Charte, le gouvernement du Canada a le droit d'outrepasser certains droits qui y sont prescrits, pourvu qu'il impose « des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Mais qu'est-ce que cela signifie exactement? Lisez les « *Limites raisonnables aux droits de la Charte* » pour une description détaillée des critères qui permettent de restreindre des droits. Bref, les droits énoncés dans la *Charte* peuvent être outrepassés, pourvu que les limites imposées à ces droits remplissent certaines conditions :

- les limites sont prescrites par la loi et ne sont pas le simple fait de représentants gouvernementaux agissant de leur propre chef et n'étant pas investis du pouvoir nécessaire;
- la restriction des droits vise un but clairement justifié : elle doit poursuivre un objectif important et être conforme aux principes démocratiques du respect de la dignité humaine, des différences culturelles et de l'équité;
- les moyens employés pour limiter les droits sont clairement justifiés et ne sont ni trop permissifs ni perturbateurs.

Il est primordial de prendre ces trois facteurs en considération avant de déterminer si l'action du gouvernement était une limitation raisonnable d'un droit fondamental ou si elle constituait une violation grave aux dispositions de la *Charte*.

CyberMystère 15

Matériel pédagogique 2 (Notes préparatoires)

Limites raisonnables aux droits de la Charte

Les droits essentiels ou fondamentaux ne sont pas absolus sous la *Charte canadienne des droits et libertés*. Même lorsque les autorités gouvernementales enfreignent un droit, cela peut ne pas constituer une violation de la Charte s'il existe des raisons valables de limiter le droit. Au moment d'appliquer la Charte, les juges doivent établir s'il est raisonnable ou non de restreindre l'exercice d'un droit dans certaines situations particulières. Appliquer la clause des « limites raisonnables » n'est pas une tâche facile. Afin de déterminer dans quels cas ces limites doivent être appliquées, la Cour suprême du Canada a défini la nature de ces limites raisonnables.

La Cour a établi clairement qu'il peut être permis d'enfreindre un droit si trois conditions sont remplies :

- il est possible de démontrer que la restriction du droit est prescrite par la loi;
- la restriction du droit vise un but clairement justifié;
- et le moyen employé pour limiter les droits est lui aussi clairement justifié.

Prescrite par la loi

Une limite est « prescrite par la loi » lorsqu'elle est stipulée dans une loi valide ou lorsqu'elle est autorisée par un représentant ou un organisme délégué compétent. Par exemple, un représentant du gouvernement qui prendrait des décisions basées sur des motifs incohérents ou arbitraires n'agirait pas d'une manière prescrite par la loi. La plupart du temps, une restriction est prescrite par la loi puisque des officiers de police ou autres agents gouvernementaux sont autorisés par des dispositions particulières d'agir conformément à ces circonstances. Mais la loi doit prévoir des normes ou des règlements clairs sur lesquels les officiels pourront asseoir leurs décisions; sinon, celles-ci risqueraient de ne pas être légalement acceptables.

But clairement justifié

La seconde étape qui permet de déterminer si la restriction d'un droit est raisonnable consiste à démontrer si l'objectif ou le but visé par la limitation du droit est suffisamment important et valable pour justifier l'infraction à un droit ou à une liberté protégée par la constitution. Ceci implique de peser les intérêts de l'État et les droits de l'individu : plus l'infraction au droit est grave, plus l'objectif de la limitation doit être valable. Une limite serait clairement injustifiée si son objectif n'était pas compatible avec les valeurs d'une « société libre et démocratique ». Ces valeurs incluent entre autres le respect de la dignité des personnes, l'égalité et la justice sociale et le respect de l'identité d'un groupe ou d'une culture.

Moyen clairement justifié

La dernière chose à considérer lors de la défense de la limitation d'un droit consiste à démontrer que le moyen utilisé pour atteindre l'objectif est clairement justifié. Il importe de prendre trois facteurs en considération :

- le moyen est soigneusement choisi pour atteindre l'objectif en question;
- le moyen interfère le moins possible avec le droit ou la liberté en question (il n'existe aucun moyen moins perturbateur pour arriver au résultat voulu);
- l'action du gouvernement ne cause pas plus de tort qu'elle n'en évite.

Si le gouvernement peut démontrer que les limites qu'il a imposées aux libertés fondamentales remplissent les conditions ci-dessus, alors ses actions sont des « limites raisonnables », conformes à la *Charte*.

Collecte de preuves dans les sources

- Indiquez aux élèves de consulter la section « Sources » sous *Éléments de preuve*.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Sources

Lettres

John Oliver, Lettre de John Oliver en réponse à M. G. R. Parks, 2 juin 1924
P. Verigin, Lettre de P. Verigin à J. D. MacLean concernant l'état de l'éducation des Doukhobors, 11 novembre 1927
F. Maxortoff, Descente de police chez les Doukhobors, 13 avril 1925

Article de journal

« Une menace pour le district », *Grand Forks Gazette*, 14 septembre 1912

Article de magazine

Mme W. Garland Foster, « Une utopie vouée à l'échec », *Saturday Night*, 14 juin 1924

Livre

J.T.M. Anderson, *L'éducation d'un Néo-Canadien : un traité sur le plus grand problème pédagogique canadien*, (London and Toronto: J.M. Dent & Sons, 1918), p. 31-34, 93-94

- En vous basant sur l'*Étape 4 : Parcourir les sources à la recherche de preuves*, expliquez que dans les six documents qui sont répertoriés dans cette section, différentes personnes ayant vécu au début du vingtième siècle expriment leur opinion sur les actions des gouvernements et des Doukhobors.

ÉTAPE 4 : PARCOURIR LES SOURCES À LA RECHERCHE DE PREUVES

Dans la section « Sources » des *Éléments de preuve*, vous découvrirez six documents dans lesquels différentes personnes ayant vécu au début du vingtième siècle expriment leur opinion sur les actions des gouvernements et des Doukhobors. Seul ou en équipe de deux, vous examinerez ces sources à la recherche de preuves qui pourraient vous aider à tirer votre propre conclusion quant au caractère raisonnable des limites imposées aux Doukhobors. Plus précisément, dans chacun des documents, tentez de repérer des preuves de ces deux types :

- **Exercice légitime de leurs droits** : preuves démontrant que les Doukhobors pouvaient (ou ne pouvaient pas) exercer leur droit légitime à la liberté de conscience et de religion. Par exemple, y a-t-il des éléments de preuve qui suggèrent que c'était la conscience des Doukhobors qui leur dictait de ne pas envoyer leurs enfants à l'école ou est-ce que leur décision était motivée par des raisons économiques (garder leurs enfants à la maison pour les faire travailler)?
- **Restriction justifiée de leurs droits** : preuves démontrant que le gouvernement avait pleinement (ou pas du tout) raison de limiter la liberté de conscience et de religion des Doukhobors. Par exemple, y a-t-il des éléments de preuve qui suggèrent que le gouvernement voulait que les enfants des Doukhobors aillent à l'école parce qu'il souhaitait imposer le mode de vie culturel dominant aux Doukhobors ou était-il motivé par un souci sincère du bien-être des enfants?

Utilisez la grille « *Les droits des Doukhobors : pour ou contre* » et notez-y vos trouvailles en lien avec ces deux thèmes. Vous remarquerez que le tableau vous invite à identifier les éléments de preuve qui, dans chaque document, justifie ou met en question les actions de chaque groupe. Vous devrez donc « lire entre les lignes » lors de votre collecte d'information puisque dans plusieurs cas, les auteurs avaient une intention bien précise lorsqu'ils rédigeaient ces documents.

- Demandez aux élèves de travailler seul ou en équipe de deux pour examiner ces sources à la recherche de preuves qui pourraient les aider à tirer leur propre conclusion quant au caractère raisonnable des limites imposées aux Doukhobors. Plus précisément, dans chacun des documents, ils devront tenter de repérer des preuves des deux types suivants :
 - Exercice légitime de leurs droits : démontrant que les Doukhobors pouvaient (ou ne pouvaient pas) exercer leur droit légitime à la liberté de conscience et de religion. Par exemple, y a-t-il des éléments de preuve qui suggèrent que c'était la conscience des Doukhobors qui leur dictait de ne pas envoyer leurs enfants à l'école ou est-ce que leur décision était motivée par des raisons économiques (garder leurs enfants à la maison pour les faire travailler)?
 - Restriction justifiée de leurs droits : preuves démontrant que le gouvernement avait pleinement (ou pas du tout) raison de limiter la liberté de conscience et de religion des Doukhobors. Par exemple, y a-t-il des éléments de preuve qui suggèrent que le gouvernement voulait que les enfants des Doukhobors aillent à l'école parce qu'il souhaitait imposer le mode de vie culturel dominant aux Doukhobors ou était-il motivé par un souci sincère du bien-être des enfants?

- Distribuez aux élèves des copies de la grille « *Les droits des Doukhobors : pour ou contre* ». Attirez l'attention des élèves sur le fait que la grille comprend des espaces où ils identifieront les éléments de preuve qui, dans chaque document, justifie ou remet en question les actions de chaque groupe.
- Rappelez aux élèves qu'ils devront tirer des déductions – conclusions basées sur les éléments de preuve – puisque dans plusieurs cas, les auteurs avaient une intention bien précise lorsqu'ils rédigeaient ces documents.

Les droits des Doukhobors : pour ou contre

	Exercice de leurs droits		Limitation de leurs droits	
	Preuves que les Doukhobors exerçaient un droit légitime à la liberté de conscience et de religion	Preuves que les Doukhobors n'exerçaient pas un droit légitime à la liberté de conscience et de religion	Preuves que le gouvernement avait raison de limiter la liberté de conscience et de religion des Doukhobors	Preuves que le gouvernement avait tort de limiter la liberté de conscience et de religion des Doukhobors
<i>John Oliver (lettre)</i>				
<i>Peter Verigin (lettre)</i>				

Les Grands Mystères de l'histoire canadienne®
CyberMystère 15 - Respecter les droits des Doukhobors en Colombie-Britannique
Site Web à la base de CyberMystère 15 - Explorons sur la ligne de Kettle Valley : la mort de Peter Verigin

Préparation d'un mémoire juridique

- En vous basant sur l'Étape 5 : *Préparer un mémoire juridique*, expliquez aux élèves qu'ils ont mené leur enquête dans le but de faire la lumière sur les expériences des Doukhobors au Canada et qu'ils sont maintenant prêts à présenter leurs conclusions.

ÉTAPE 5 : PRÉPARER UN MÉMOIRE JURIDIQUE

Lorsque vous aurez fait vos lectures et consulté la chronologie des événements, vous aurez une meilleure compréhension de l'expérience des Doukhobors au Canada. Vous avez lu des sources exposant différents points de vue sur la façon dont les Doukhobors exerçaient leur liberté de conscience et de religion, ainsi que sur les restrictions que le gouvernement leur imposait. À présent, le temps est venu de tirer vos propres conclusions. Préparez un mémoire juridique d'environ 300 mots sur la question suivante : Est-ce que la façon dont le gouvernement a traité les Doukhobors au début du vingtième siècle respectait la *Charte* qui stipule que toute personne a le droit à la liberté de conscience et de religion? Ou est-il impossible de démontrer que les actions du gouvernement étaient justifiées?

Alors que vous établissez la preuve, référez-vous aux énoncés contenus dans les documents afin de soutenir vos deux conclusions : (1) si, oui ou non, les Doukhobors exerçaient leurs libertés en toute légitimité et (2) si, oui ou non, les actions du gouvernement étaient des restrictions justifiées.

- Demandez aux élèves de préparer un mémoire juridique d'environ 300 mots sur la question suivante : Est-ce que la façon dont le gouvernement a traité les Doukhobors au début du vingtième siècle respectait la *Charte* qui stipule que toute personne a le droit à la liberté de conscience et de religion? Ou est-il impossible de démontrer que les actions du gouvernement étaient justifiées?
- Rappelez aux élèves qu'alors qu'ils établissent la preuve, ils doivent se référer aux énoncés contenus dans les documents afin de soutenir deux conclusions : (1) si, oui ou non, les Doukhobors exerçaient leurs libertés en toute légitimité et (2) si, oui ou non, les actions du gouvernement étaient des restrictions justifiées.

Évaluation

- Utilisez la rubrique « *Évaluer l'importance et la pertinence des preuves* » pour évaluer dans quelle mesure les élèves ont été capables d'identifier les énoncés importants dans les documents historiques et de démontrer en quoi ils étaient pertinents quant à l'exercice ou à la restriction des droits des Doukhobors. Utilisez la rubrique « *Évaluer la présentation des conclusions* » pour évaluer les mémoires juridiques des élèves.



CyberMystère 15

Matériel d'évaluation 1 (rubrique)

Évaluer l'importance et la pertinence des éléments de preuve

Rendement	Exceptionnel	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
Critère					
Identifie les éléments de preuve importants et démontre en quoi ils sont pertinents à la question	Identifie les énoncés les plus importants dans les documents et démontre clairement en quoi chacun d'eux est pertinent à la question.	Identifie la plupart des énoncés importants dans les documents et démontre clairement en quoi la majorité d'entre eux sont pertinents à la question.	Identifie certains énoncés dans les documents, mais omet les plus importants et ne démontre pas toujours clairement en quoi ils sont pertinents à la question.	Identifie certains énoncés dans les documents, mais n'en inclut que quelques-uns parmi les plus importants et ne démontre pas toujours clairement en quoi ils sont pertinents à la question.	N'identifie que peu ou pas d'énoncés dans les documents.



CyberMystère 15

Matériel d'évaluation 2 (rubrique)

Évaluer la présentation des conclusions

Rendement	Excellent	Très bon	Bon	Satisfaisant	Insuffisant
Crédibilité des conclusions	Les conclusions sont très bien appuyées à l'aide d'éléments de preuve hautement convaincants.	Les conclusions sont bien appuyées par des éléments de preuve, lacunes mineures et seulement quelques questions n'ont pas été abordées.	Les conclusions sont conformes aux éléments de preuve fournis, mais des questions essentielles ne sont pas abordées de façon adéquate.	Les conclusions sont présentes, mais les arguments sont peu crédibles.	Aucune conclusion claire n'est présentée ou les éléments de preuve ne sont généralement pas pertinents.
Utilisation des sources	Les références aux sources sont abondantes et soigneusement bien choisies.	Les références aux sources sont abondantes et généralement bien choisies.	Les sources sont bien utilisées, mais ne se trouvent pas en quantité suffisante.	Relativement peu de sources sont citées et ce ne sont pas nécessairement les plus pertinentes.	Puisqu'aucune source appropriée n'est citée.
Mode de présentation	Excellente utilisation du mode de présentation. Digne de servir d'exemple.	Bonne utilisation du mode de présentation pour rendre un travail généralement clair, structuré et attrayant.	Certains aspects du mode de présentation sont utilisés efficacement, alors que d'autres gênent la lecture.	L'effet général de la présentation occulte le message.	La présentation est si désordonnée qu'il est très difficile d'en comprendre le message.
Qualité de la langue	Le texte est exempt d'erreurs de grammaire et d'orthographe.	Le texte contient à l'occasion une erreur mineure de grammaire ou d'orthographe.	Le texte est généralement lisible, mais contient de nombreuses erreurs de grammaire et d'orthographe.	Les nombreuses erreurs gênent la lecture du texte.	Les nombreuses et graves erreurs de grammaire et d'orthographe rendent le texte très difficile à comprendre.

Les Grands Mystères de l'histoire canadienne®
CyberMystère 15 - Respecter les droits des Doukhobors en Colombie-Britannique
Site Web à la base du CyberMystère 15 - Explosion sur la ligne de Kettle Valley: la mort de Peter Verigin

Les Grands Mystères de l'histoire canadienne®
CyberMystère 15 - Respecter les droits des Doukhobors en Colombie-Britannique
Site Web à la base du CyberMystère 15 - Explosion sur la ligne de Kettle Valley: la mort de Peter Verigin

Activité supplémentaire

- Invitez les élèves à travailler individuellement ou tous ensemble pour réaliser les activités suggérées dans la section *Activité supplémentaire*.

ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE

Examinez d'autres preuves

“Doukhobor bomb blast ignites fear in the Kootenays”

- Un modèle qui se reproduit?
- Est-ce que cette histoire ébranle ou renforce la position que vous avez défendue lors du débat?

Mise en perspective : les Doukhobors aujourd'hui

Comparez des cartes

Consultez d'abord l'une des cartes historiques disponibles sur le site du mystère Explosion sur la ligne de Kettle Valley.

Dessinez une nouvelle carte pour illustrer la dimension et l'emplacement des communautés doukhobors vivant aujourd'hui au Canada.

Trouvez des renseignements sur les Doukhobors vivant aujourd'hui au Canada Consultez la liste de « Films et sites Web » de la section Sources externes. Est-ce que le mode de vie des Doukhobors au Canada aujourd'hui s'inspire de certaines tendances ou modèles historiques parmi ceux que vous avez découverts?

Relevez d'autres défis

Employez vos talents de détective à tenter de résoudre d'autres CyberMystères reliés aux Doukhobors :

- le CyberMystère 8 vous invite à tenter de comprendre les actions des Doukhobors selon leur point de vue;
- le CyberMystère 21 vous invite à évaluer le degré d'objectivité des médias qui ont couvert l'histoire des Doukhobors;
- le CyberMystère 12 vous invite à réunir des preuves sur les suspects du meurtre du chef des Doukhobors, Peter Verigin;
- et le CyberMystère 11 vous invite à reconstituer la scène du crime.